

L'investissement public : malgré les difficultés, une priorité

Déclaration du groupe des associations

La crise est là, bien présente dans la vie de nos concitoyens. Dans une telle période, les administrations publiques, État et collectivités, ont la responsabilité de mener une action dite « contra-cyclique », à même d'inverser la tendance récessive de l'économie. Bien entendu, ce volontarisme ne doit pas occulter la nécessaire maîtrise des dépenses publiques pour garantir sur le long terme notre capacité de financement.

Pour le groupe des associations, les administrations publiques doivent maintenir leurs investissements afin de permettre une relance de notre économie. En ce sens, cet avis présente des pistes intéressantes qui, parfois, dépassent le strict champ économique ou financier. Ainsi, la proposition visant à renforcer le rôle des intercommunalités, notamment en matière d'urbanisme et de logement, en soumettant leurs élu-e-s au suffrage universel direct nous semble aller dans le bon sens. De la même manière, dans un objectif d'investissements publics équitablement répartis sur les territoires, le groupe des associations soutient la proposition de mise en place d'un dispositif de péréquation des ressources fiscales entre collectivités.

Au-delà de ces éléments, le groupe des associations reste réservé sur la conception de l'investissement public développée dans l'avis. Ainsi, l'investissement public dans le champ social est absent de la réflexion et l'investissement environnemental reste marginal dans les propositions, bien que ces deux leviers de croissance représentent aujourd'hui une part non négligeable de l'investissement public. Lorsqu'en 2010, le gouvernement avait lancé le Programme d'investissements d'avenir (PIA), il avait intégré la nécessité que ces investissements participent au développement d'emplois non délocalisables et d'activités économiques utiles socialement. 100 millions d'euros ont ainsi été dévolus au financement de l'économie sociale et solidaire pour un total de financement approchant les 200 millions d'euros en intégrant les cofinancements. Nous regrettons que l'avis n'ait pu déterminer des critères de hiérarchisation des investissements publics, cette question étant pourtant essentielle quand, comme le rappelle l'avis, le niveau de la dette publique amène à revoir la capacité d'intervention globale des pouvoirs publics. Les débats qui s'annoncent autour de la mise en place d'une banque publique d'investissement sauront, nous l'espérons, prendre en compte ces enjeux.

Conscient de l'intérêt de certaines des propositions contenues dans l'avis mais convaincu qu'un choix plus clair aurait pu être fait en faveur d'un investissement public efficace et durable, le groupe des associations s'est abstenu.